

L'Apollinaire

Prochaine parution : 1^{er} février 2023

Date de tombée : 19 janvier 2023



Table des matières

| | | | |
|--|---|--|----|
| Mot du maire..... | 2 | Travaux publics..... | 8 |
| Bibliothèque Au Jardin des livres..... | 4 | Affaires municipales..... | 9 |
| Loisirs et sports..... | 5 | Organismes et partenaires..... | 10 |
| Urbanisme..... | 6 | Procès-verbal – Séance du 7 novembre 2022..... | 16 |
| Service incendie..... | 7 | | |

Mot du maire

C'est avec fierté que je vous invite à l'inauguration officielle de la patinoire couverte et réfrigérée, l'Espace Philippe Boucher, qui aura lieu le 10 décembre prochain, à compter de 9 h. Afin de souligner l'événement, plusieurs activités sont prévues, dont la coupure du ruban à 14 h en compagnie de Philippe Boucher, Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac et de Jacques Gourde, député de Lévis-Lotbinière. On vous attend en grand nombre!

Le 11 novembre dernier, j'ai passé la journée à la Fédération québécoise des municipalités comme membre de la Commission permanente sur les enjeux urbains. La Commission a entre autres comme mandat d'analyser certains enjeux qui touchent les municipalités du Québec, de mener des réflexions et des analyses en profondeur sur des sujets donnés, de participer à l'analyse des projets de loi et de règlement et de contribuer à la présentation des mémoires de la Fédération. Pour l'occasion, en compagnie d'autres maires du Québec, nous avons discuté de sujets porteurs et cruciaux pour nos communautés, dont le développement social, la fiscalité municipale et l'aménagement du territoire.

En compagnie d'autres maire de la MRC, j'ai participé le 13 novembre dernier au dîner des nouveaux arrivants, organisé par le Carrefour emploi Lotbinière. Pour l'occasion, plus de 100 personnes provenant de 14 pays différents se sont réunies au centre Multifonctionnel de Saint-Apollinaire pour échanger et partager un repas aux saveurs du monde. Je tiens particulièrement à saluer mesdames Oksana Marchyshyn, Paula Andrea Guerra Aguirre et monsieur Sergio III Ramirez Montoya, de nouveaux citoyens de Saint-Apollinaire avec qui j'ai eu le bonheur d'échanger. Bienvenue dans notre communauté à tous ces nouveaux arrivants!

Enfin, en ce mois de décembre qui débute, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes, du plaisir en famille et entre amis.

Joyeuses fêtes et bonne année 2023!

Votre maire,
Jonathan Moreau





INAUGURATION OFFICIELLE

10 DÉCEMBRE 2022

Une journée complète d'activités et de divertissements vous attend, pour les petits et les grands!

HORAIRE DE LA JOURNÉE

9 h • Pratique des *Seigneurs de Lotbinière* (hockey)

10 h • Pratique des *Model de Lotbinière* (hockey - Junior AA)

11 h • Pratique des *Éclairs de Lotbinière* (ringuette)

 • Arrivée du camion de cuisine de rue du restaurant *Le Cube* et de *La Boîte à Malt* (\$)

12 h • Pratique des *Filons du Cégep de Thetford, campus de Lotbinière* (hockey)

13 h • Patinage libre avec musique d'ambiance

Des bancs seront aménagés à l'extérieur pour enfiler les patins.

**RONDELLE SOUVENIR REMISE AUX
100 PREMIERS PATINEURS !**



14 h • *Inauguration officielle – Coupure du ruban*

- M. Jonathan Moreau, maire de Saint-Apollinaire
- M^{me} Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac
- M. Jacques Gourde, député de Lévis-Lotbinière
- M. Philippe Boucher

14 h 30 • Patinage libre jusqu'à 22 h avec musique d'ambiance



Suivez-nous sur
Facebook

Pour en savoir plus, visitez-le saint-apollinaire.com, section **Événements**

Bibliothèque Au jardin des livres

**Vous avez envie de faire une différence?
Transformez vos frais de retard en denrées non périssables!**

Du 15 novembre au 15 décembre 2022

Vous n'avez pas de frais de retard? Nous prendrons vos denrées quand même!
Vous pouvez les déposer à la bibliothèque lors des heures d'ouverture régulières.
Tous les dons amassés seront remis à L'Entraide Saint-Apollinaire.

Spectacle jeunesse de Noël

Quand : Samedi le 17 décembre 2022

Heure : 14 h

Où : Chalet des loisirs (85, rue des Vignes)

Inscriptions :

- Directement à la bibliothèque
- Courriel : bibliotheque@st-apollinaire.com
- Téléphone : 418 881-3996, poste 250

Abonné : Gratuit

Non-Abonné* : 5 \$

Public cible : 3 à 11 ans

Inscriptions obligatoires!



Le Collectif de la Cité  présente son concert

Quand décembre revient

LA MAGIE DE NOËL EN QUATUOR À CORDES

**SAMEDI LE
10 DÉCEMBRE À 19H
À L'ÉGLISE DE
SAINT-APOLLINAIRE**



Horaire des fêtes

La bibliothèque sera fermée du 19 décembre 2022 au 3 janvier 2023 inclusivement.

La chute à livres sera disponible selon les heures d'ouverture de l'immeuble.



Suivez-nous sur Facebook [Bibliothèque Au jardin des livres](#) pour connaître nos nouveautés.

Marc-Olivier Laprise, responsable de la bibliothèque

Loisirs et sports

Programmation des loisirs Hiver 2023

Les inscriptions pour les activités de la programmation des loisirs Hiver 2023 sont débutées!

Vous pouvez consulter la programmation sur le site web de la Municipalité au www.st-apollinaire.com, dans la section *Loisirs et culture*.

Noël des enfants

Organisé par les Chevaliers de Colomb

Maquillage, animation, spectacle, jeux gonflables, visite du Père Noël et bien plus !

Quand : Samedi le 17 décembre 2022

Heure : 13 h 30 à 16 h 30

Où : Centre multifonctionnel - gymnase (20, rue Terry-Fox)

C'est gratuit !

Réservé aux familles avec enfants de moins de 12 ans

Envie de patiner dans une ambiance festive ?

Ne manquez pas les soirées de patins « son et lumières » !

Musique, lumières et breuvages chauds gratuits sur place.

Un espace de repos extérieur sera également aménagé avec un feu, incluant la possibilité de faire griller des guimauves, pour une atmosphère chaleureuse !

Quand : 23 décembre 2022, 26 janvier, 23 février et 9 mars 2023

Heure : 18 h à 20 h

Où : Espace Philippe Boucher (20, rue Terry-Fox)

Pssst... c'est gratuit !

Je serai à Saint-Apollinaire le **vendredi 23 décembre**, en soirée.

Surveillez la page Facebook de la Municipalité. Elle vous transmettra les détails de mon passage.

À bientôt et soyez sages !



Urbanisme

Travaux de construction et de rénovation : un permis ou non?

Il n'est pas nécessaire d'obtenir de permis pour **entretenir, réparer et rénover** votre propriété lorsque les travaux sont liés à l'entretien général d'une construction ou d'une partie de construction existante. Les travaux exécutés ne doivent pas modifier l'aspect extérieur de la construction, les dimensions, les superficies ou les grandeurs de pièces, la pente du toit et les ouvertures.

L'exemption de l'obligation d'obtenir un permis de construction ne vous soustrait pas à l'obligation de vous conformer à tout règlement s'appliquant.

| Travaux sans permis | Travaux avec permis |
|--|--|
| Refaire une galerie de mêmes dimensions avec les mêmes matériaux | Refaire une galerie avec des dimensions différentes et/ou des matériaux différents |
| Rénover une pièce de la maison sans changer les dimensions de celle-ci | Réaménager un étage complet en modifiant les dimensions des pièces |
| Remplacer le recouvrement de la toiture ou des murs par le même matériel | Remplacer le recouvrement de la toiture ou des murs avec de nouveaux matériaux |

Si votre propriété est située dans le **noyau villageois (secteur patrimoine), en bordure de la route 273 dans le secteur urbain, dans les zones industrielles et commerciales**, vous êtes soumis au règlement relatif au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et vous devrez faire une demande de permis pour **tous les types de travaux**.

Comment faire une demande de permis?

- En ligne : www.st-apollinaire.com
- Dans votre dossier citoyen sur la plateforme Voilà!
- Par téléphone : 418 881-3996, poste 224 (Louise Camiré) ou 235 (Nathalie Breton)

| Types des demandes de permis & certificats | Octobre | Cumulatif |
|---|-----------|------------|
| Agrandissement – Bâtiment complémentaire | 2 | 12 |
| Agrandissement – Bâtiment principal | 0 | 14 |
| Autorisation – Abattage d'arbre | 4 | 13 |
| Autorisation – Camion restaurant | 0 | 1 |
| Autorisation – Changement d'usage et usage temporaire | 2 | 23 |
| Autorisation – Démolition | 0 | 11 |
| Autorisation - Enseigne | 0 | 5 |
| Autorisation – Déplacement ou déménagement | 0 | 3 |
| Autre construction complémentaire | 3 | 3 |
| Branchements | 16 | 64 |
| Clôture et muret de soutènement | 0 | 37 |
| Construction bâtiment complémentaire | 6 | 102 |
| Construction bâtiment principal | 14 | 79 |
| Installation septique | 2 | 32 |
| Licence de chien | 0 | 14 |
| Patio –galerie- terrasse | 1 | 39 |
| Piscine | 2 | 58 |
| Puits | 0 | 14 |
| Transformation et réparation | 7 | 81 |
| Lotissement | 0 | 11 |
| Total | 59 | 616 |

Service incendie



Le saviez-vous? Les décos de Noël représentent un risque réel d'incendie. Voici quelques conseils de prévention pour un temps des fêtes en toute sécurité :

Arbre de Noël

- Installez votre sapin naturel ou artificiel loin d'une source de chaleur (plinthe électrique, chaufferette, foyer, etc.).
- Placez le sapin naturel dans un récipient rempli d'eau et arrosez le pied de l'arbre tous les jours.
- Surveillez la collecte de votre municipalité après les Fêtes pour vous défaire de votre sapin naturel écotiquement.
- Choisissez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel pour diminuer les risques d'incendie.



Lumières décoratives

- Choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC. Vérifiez si elles sont en bon état et installées selon les directives du fabricant.
- Éteignez-les la nuit ou avant de quitter votre résidence.

Bougies

- Ayez toujours à l'œil les chandelles allumées.
- Placez vos bougies sur une surface stable et loin de toute matière inflammable.
- Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux.
- Éteignez toutes les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile.
- Privilégiez les bougies DEL pour une utilisation sans risque



Travaux publics

Qui dit hiver, dit déneigement!

Opérations de déneigement : dégarez la voie!

Le bac (ordures ou recyclage) doit être placé à une distance suffisamment éloignée de l'accotement et de la chaussée afin d'éviter de nuire au passage de la machinerie et potentiellement, causer des dommages à vos biens. Aussi, la boîte postale située en bordure de rue ne doit pas compromettre le passage de la machinerie.

Ni la Municipalité, ni les entrepreneurs ne seront tenus responsables des dommages causés à des obstacles qui se trouvaient dans la rue lors de leur passage.

Stationnement interdit

Nous vous rappelons qu'il est **interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h, du 15 novembre au 1^{er} avril** inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

La neige dans la rue, c'est non!

Il est strictement interdit de déposer de la neige provenant de votre propriété dans la rue. Des amendes minimales de 100\$ pour une première infraction sont prévues au règlement.

Bornes fontaines

Afin d'assurer la sécurité des citoyens en cas d'urgence, il est strictement interdit de jeter, souffler ou déposer de la neige sur une borne fontaine.

NOUVEAUTÉ

Le calendrier des collectes a été simplifié!

Il y a maintenant **un calendrier par secteur, pour tous les types de collectes** (ordures, recyclage et compost).

Ils sont disponibles sur le site web de la Municipalité, dans la section *Services*, sous l'onglet *Matières résiduelles*.

Des copies pourront être disponibles sur demande au bureau municipal



Horaire hivernal pour la collecte du compost

Deux collectes se feront aux dates suivantes :

- **Semaine du 9 janvier 2023**
- **Semaine du 20 février 2023**

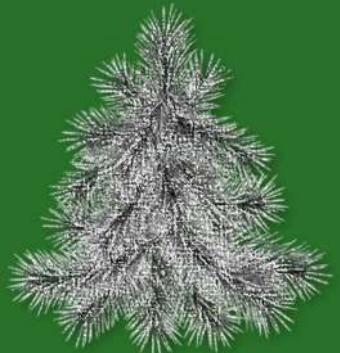
Collecte des sapins

Quand : du 26 décembre 2022 au 8 janvier 2023

Point de dépôt : Garage municipal (85, rue des Vignes)

Attention : seulement les sapins naturels, sans décoration, sans sac, sans neige artificielle et sans pieds cloutés seront ramassés.

Les sapins seront transformés en copeaux de bois et seront recyclés à des fins horticoles.



Affaires municipales

Horaire des fêtes

Bureau municipal

Fermé du 22 décembre au 2 janvier inclusivement

SAAQ - Mandataire

Fermé du 19 décembre au 3 janvier inclusivement

Centre multifonctionnel

Ouvert selon l'horaire des activités, sauf :

- Le 25 décembre et 1^{er} janvier : ouverture à compter de midi
- 31 décembre : fermé pour la journée

Bibliothèque

Fermée 19 décembre 2022 au 3 janvier 2023 inclusivement

La chute à livres sera disponible selon les heures d'ouverture de l'immeuble.

Urgence - Travaux publics

Pour signaler une urgence, composez le 418 808-9406 en tout temps.

Avis public

Calendrier des séances du conseil 2023

Avis est par la présente donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2022, une résolution a été adoptée afin d'établir les jours des séances du conseil, selon l'article 148 du Code municipal du Québec.

Le calendrier ci-après a été adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023, qui se tiendront le lundi, à la salle du conseil municipal et qui débuteront à 19 h 30.

| | |
|---------------------|------------|
| 9 janvier | 6 février |
| 6 mars | 3 avril |
| 1 ^{er} mai | 5 juin |
| 3 juillet | 14 août |
| 11 septembre | 2 octobre |
| 6 novembre | 4 décembre |

Donné à Saint-Apollinaire le 5 décembre 2022.

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Organismes et partenaires

OFFRE D'EMPLOI Coordonnateur(trice)



Vous êtes une personne enthousiaste qui apprécie relever des défis. Vous aimez Utiliser votre expertise dans diverses tâches et maîtriser plusieurs dossiers à la fois

CONDITIONS de TRAVAIL

- Salaire de 24.95 \$ à 30\$ / heure et suivi d'une échelle salariale
- 25 à 30 heures / semaine
- Assurance collective
- Cellulaire fourni

Le transport adapté et collectif de Lotbinière offre un poste de Coordonnateur(trice) au Transport adapté dans un environnement convivial et dynamique.

TÂCHES À ACCOMPLIR, sous la supervision du directeur général

- Gestion des ressources humaines
- Gestion et entretien des véhicules
- Collaboration avec la répartition
- Tâches administratives

PROFIL RECHERCHÉ

- Être habile avec l'informatique, les logiciels Microsoft Office et sur une tablette
- Esprit d'équipe et facilité à établir de bonnes relations
- Posséder de bonnes habiletés communicationnelles
- Capacité d'écoute et d'adaptation
- Interagir rapidement et calmement lors d'incidents
- Connaissance du territoire de la région de Lotbinière
- Expérience en ressources humaines, un atout
- Être débrouillard et avoir de l'initiative
- Connaissance des personnes ayant une limitation, un atout

Veuillez envoyer votre CV : chantale.houde@express-lotbiniere.com ou téléphoner au 418-881-3884 poste 103



Offre d'emploi

INTERVENANT.E PSYCHOSOCIALE.E

Vous souhaitez faire une différence dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes proches aidantes?

Vous vous sentez motivé.e à l'idée d'outiller et d'informer les proches aidants par le biais d'interventions individuelles ou d'activités de groupes? Nous sommes le milieu de travail qu'il vous faut!

Le **Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière** est un organisme communautaire implanté dans sa communauté depuis plus de 30 ans et en plein développement. Sa mission est de soutenir les proches aidants et de favoriser leur qualité de vie.

Sous la supervision de la directrice générale, l'intervenant.e devra :

- Intervenir auprès des personnes proches aidantes (accueil, écoute et références, rencontres individuelles, suivis téléphoniques, etc.);
- Animer des groupes de soutien et des cafés-rencontre;
- Visiter les proches aidants à domicile afin d'évaluer leurs besoins et leur offrir des services;
- Organiser annuellement 2 activités de ressourcement pour les proches aidants;
- Participer à l'atteinte des objectifs du Regroupement et effectuer toutes autres tâches connexes.

Exigences

- Formation en sciences sociales, domaine connexe ou expérience pertinente en intervention;
- Grande capacité d'écoute, empathie et courtoisie;
- Être capable de mobiliser les gens et de travailler en équipe;
- Autonomie et bon sens de l'organisation;
- Habiléte en communication tant à l'oral qu'à l'écrit;
- Capacité de se déplacer sur tout le territoire de la MRC de Lotbinière.

Conditions de travail

- Temps plein permanent (30 à 35 heures/semaine)
- Assurances collectives et régime de retraite
- Taux horaire : selon expérience

Entrée en poste et lieu de travail

Janvier 2023, Saint-Flavien

Transmettre votre CV et une lettre présentant vos motivations pour le poste à l'attention du Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière
Courriel : rpalotb@hotmail.com

Prenez note que seules les personnes dont la candidature sera retenue seront contactées.

508119

REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE

DÉCEMBRE 2022

BONS COUPS DES JEUNES

- 20 jeunes participants à notre activité régionale au spa.
- Détox digitale réalisée (Semaine sans technologie) par les 3 MDJ.
- Ateliers sur la diversité sexuelle et de genre animés dans nos 3 points de service.
- Implication de 5 jeunes et 250 \$ de profit lors du party d'Halloween d'Issoudun.



REGROUPEMENT
DES JEUNES
DE LOTBINIÈRE

À VENIR

Au cours du mois de décembre :

- Fabrication de rubans blancs par les jeunes pour contrer la violence conjugale
- Implication du RJL pour Opération Nez Rouge
- Préparation des paniers de Noël de Dosquet
- 9 décembre : Magasinage aux Galeries de la Capitale
- 23 décembre au 8 janvier : RJL fermé

Activités offertes pour tous les jeunes de 12 à 17 ans de la MRC de Lotbinière

[rjlotbiniere](https://www.instagram.com/rjlotbiniere/)

[@rjlotbiniere](https://twitter.com/rjlotbiniere)

[Regroupement des jeunes de Lotbinière](https://www.facebook.com/Regroupement-des-jeunes-de-Lotbiniere-102171111111111/)

www.rjlotbiniere.com



**Express
vers Sainte-Foy**

Horaire des FÊTES 2022



**DU 24 DÉCEMBRE
AU 5 JANVIER
INCLUSIVEMENT**

Sans transport :
26, 27 et 28 décembre
2, 3 et 4 janvier

EN SEMAINE DE

**Laurier-Station
Saint-Apollinaire
Sainte-Foy**

DÉPART le matin :
Laurier-Station à
6 h 45 et 8 h 30

RETOUR le soir :
Sainte-Foy à
16 h 10 et 18 h 10

POINTS DE VENTE :

PROXIM Kirouac et Lavoie
130, boul. Laurier, Laurier-Station

JEAN COUTU
144, Principale, Saint-Apollinaire

*Joyeux temps
des Fêtes!*



www.express-lotbiniere.com • 418 881-3884, poste 103

Cercle des Fermières Saint-Apollinaire

Plusieurs choses sont toujours au programme dans notre Cercle, à commencer par nos réunions mensuelles, qui se tiennent tous les premiers mercredis du mois, à 19 h, à la salle du conseil municipal. Nous ferons toutefois relâche pour la période du temps des Fêtes. Notre prochaine rencontre se tiendra le premier mercredi du mois de février 2023. Toutes les femmes âgées de 14 ans et plus sont les bienvenues!

Si vous n'êtes pas encore membre, mais que vous avez de l'intérêt à vous joindre au Cercle, il est possible de participer à une rencontre à titre d'observatrice avant de prendre une décision.

Les activités prévues dans notre projet Nouveaux horizons pour aîné-es se poursuivront également au cours de l'année 2023. Parmi les activités au local, plusieurs montages sont en cours sur nos métiers à tisser : linge à vaisselle, catalogues, draps de bain, sacs pour les courses (tote bags) et plus! Plusieurs des pièces produites par nos vaillantes membres sont disponibles pour la vente, afin de financer les achats nécessaires pour maintenir les activités de notre Cercle. N'hésitez pas à nous contacter pour en faire la demande, par courriel ou via notre page Facebook, dont vous trouverez le lien en scannant le code QR apparaissant dans cet article.

Nous remercions toutes les membres de notre Cercle pour une année 2022 riche en accomplissements. Votre participation et vos généreuses contributions en temps et en énergie ont permis de rendre notre Cercle un lieu amical.
Un très joyeux temps des Fêtes!

Stéphanie Bélanger
Conseillère no. 2 – responsable des communications
commrecr.fed10.st-apollinaire@cfq.qc.ca



L'Entraide

Bonjour cher citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire,

La première neige a fait son apparition en nous laissant un beau tapis blanc. Pour certains, c'est trop tôt, et pour d'autres, c'est le bonheur total. En une seule journée, nous avons changé nos souliers pour des bottes, les manteaux d'automne pour l'hiver et nous avons sorti nos tuques et nos gants. Nous vivons au Québec, la météo peut nous surprendre à chaque jour.

Venez nous voir, nous avons des vêtements d'hiver pour toute la famille en boutique ainsi que des articles pour les sports d'hiver. Nous avons sorti les vêtements pour l'occasion des fêtes de Noël. Si vous recherchez des petits cadeaux pour les bas de Noël ou tout simplement des petits trésors, vous pouvez peut-être en trouver. C'est à vous de venir découvrir ce que nous avons.

Il est encore temps de venir nous rencontrer si vous êtes en situation de précarité et que vous avez besoin d'un panier de Noël. La date limite est le **10 décembre**. Pour plus d'informations, veuillez nous laisser un message au 418 881-2179 et une responsable vous contactera.

Notre boutique sera fermée du **21 décembre au 4 janvier inclusivement**. La réouverture de notre boutique sera jeudi le 5 janvier 2023 et nos bénévoles seront très heureuses de vous accueillir.

Tous nos bénévoles veulent vous souhaiter un très joyeux noël et une bonne et heureuse année.

À bientôt,
Les bénévoles de L'Entraide de St-Apollinaire

Les Filles d'Isabelle

Noël, est-ce une fête religieuse?

À l'origine, il s'agit d'une fête religieuse. Les religions considèrent Noël comme une fête importante car elle marque la naissance de Jésus. Pour les catholiques, les protestants et les orthodoxes, Jésus est le fils de Dieu, venu dans le monde pour aider tous les hommes, femmes et enfants. Il est né à Bethléem en Galilée, dans une étable parce que ses parents, Marie et Joseph, ne trouvaient pas d'endroit où dormir.

Emmailloté et couché dans une crèche, c'est-à-dire une mangeoire, entouré d'un âne et d'un bœuf, et parfois d'autres animaux ou de personnages très éloignés, comme les bergers et les rois mages.

Le jour de Noël est considéré aujourd'hui comme une grande fête familiale. À ce titre, elle est célébrée par un grand nombre de gens à travers le monde. Messe de minuit, sapin de Noël, décorations, magasinage!

Pour un enfant, Noël, c'est la fête de toute la famille : faire un repas, ouvrir les cadeaux à minuit sous le sapin. Parfois, les enfants ne connaissent pas l'origine de Noël.

Nous sommes prêts à fêter Jésus et la fête de Noël à travers le monde.

Noël, c'est la magie et la joie. C'est le plus beau temps de l'année.

Je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année, de belles vacances d'hiver ainsi que de nombreux moments inoubliables en famille.

Joyeux Noël et bonne année!



- **21 décembre 2022** : Souper de Noël, à 18 h, au restaurant chez Larry à Saint-Agapit.
Vous êtes invités à venir avec conjoint et amies. Du plaisir vous attends. Une petite réunion suivra.
- **18 janvier 2023** : Réunion du mois, à 13 h 30, au sous-sol de l'église de Saint-Agapit. Paiement de la cotisation.

Pour information et réservation, contactez Monique Defoy, Régente du Cercle Madeleine de Verchères au 418 881-3121.

Jardins commémoratifs de Sainte-Elisabeth

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement monsieur Camille Dubois qui a été fossoyeur pendant de nombreuses années aux cimetières Saint-Flavien et Issoudun. Monsieur Dubois a été quelqu'un de très impliqué avec une qualité de travail remarquable. Nous vous souhaitons une bonne retraite bien méritée!

Horaire des Fêtes

Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés du vendredi 23 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 inclusivement. Notre horaire habituel reprendra le mardi 3 janvier 2023.

Toutefois, seuls les appels ou courriels concernant les demandes de mise en charnier pour cercueil seront répondus entre le 27 et le 29 décembre. Vous pouvez nous joindre par téléphone au 418 448-4953 ou par courriel au comm.jardins-se@hotmail.com.

De la part des délégués et de l'équipe JCSÉ, passez un joyeux temps des Fêtes!



Jardins commémoratifs de Sainte-Elisabeth

BUREAU ADMINISTRATIF :
1720, rue Principale, Saint-Gilles
Inhumations : 418 448-4953
Administration : 418 888-4953
www.jc-se.com/nous-joindre

HORAIRE :
Lundi au vendredi, 9 h à 12 h
En après-midi, sur rendez-vous

CIMETIÈRES AVEC COLUMBARIUM : ISSOUDUN | SAINT-AGAPIT | SAINTE-AGATHE | SAINT-ANTOINE |
SAINT-APOLLINAIRE | SAINT-FLAVIEN | SAINT-GILLES | SAINT-JANVIER | SAINT-OCTAVE

Un message de l'équipe pastorale

Ce cri de joie sortira bientôt du cœur et de la bouche de nombreux chrétiens. Oui, nous voici dans la joie. Le Christ habite dorénavant parmi nous ! Et nous sommes invités à...

...Vivre ensemble la joie de la naissance.

Permettons-nous de prendre une pause pour centrer notre attention sur ce grand cadeau qui nous est offert.

Joseph et Marie doivent quitter Nazareth pour Bethléem à cause d'un empereur lointain qui ordonne un recensement. Ce ne sera pas un « convoi de la liberté », mais la caravane de gens déplacés. Au bout de ce voyage, accompli dans la foi, Marie donne naissance au Fils de la promesse, le Sauveur que le monde attendait. Cette naissance est le fruit de l'amour invincible de Dieu. Oui, Dieu tient ses promesses ; son Messie apporte la paix et la justice dans notre monde, mais comment ?

Jésus vient nous accompagner dans ce voyage de Nazareth (notre façon de vivre avant tous ces bouleversements) à Bethléem (une autre façon de vivre et d'agir dans le monde). Il nous sauve de la désespoir en affermissant notre foi, notre charité, notre espérance. Il nous prodigue son amour et sa paix, sources de joie profonde et de créativité pour qu'advenne Bethléem.

C'est à chacun de le reconnaître et de l'accueillir au plus intime de lui-même. Alors nous pourrons affirmer avec l'évangéliste Luc : « *Il vous est né un Sauveur qui est le Christ, le Seigneur (Lc 2, 11)* ». Voilà ce que vous souhaitez votre Équipe pastorale de l'unité missionnaire Lotbinière-Érable en vous invitant à célébrer ensemble la joie de la naissance, Noël.

Denis Lalancette, prêtre in solidum (modérateur)

Réal Grenier, prêtre associé

Bernard St-Hilaire, prêtre associé

Sylvie Bibeau, intervenante

Christiane Guay, intervenante

Jean-Paul Lacroix, prêtre in solidum

Marcel Pellerin, prêtre associé

Benoît Fournier, diacre permanent

Karen Savage, animatrice de pastorale

HORAIRE DES CÉLÉBRATIONS DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN

Célébrations de la Nativité le 24 décembre :

- ⇒ 16 h, à Ste-Agathe, St-Apollinaire et St-Flavien
- ⇒ 19 h 30, à St-Antoine
- ⇒ 20 h, à St-Agapit et St-Gilles

Célébrations de la Nativité le 25 décembre :

- ⇒ 10 h 30, à St-Janvier et St-Octave

Célébrations du Jour de l'An le 31 décembre :

- ⇒ 16 h, à St-Janvier et St-Octave

Célébrations du Jour de l'An le 1^{er} janvier :

- ⇒ 9 h, à St-Apollinaire, St-Flavien et St-Gilles
- ⇒ 10 h 30, à Ste-Agathe
- ⇒ 11 h, à St-Agapit et St-Antoine

Club FADOQ Les Alouettes



Soirée de danse (sous le thème de Noël)

Quand : 16 décembre 2022

Où : Salle communautaire

Prix de présence et surprises!

Soirée de cartes et scrabble

Quand : 3 février 2023

Heure : 19 h

Pour information : Colette Lamontagne ou Danielle Rochon

Veuillez prendre note que les activités à notre salle seront suspendues du **23 décembre 2022 au 8 janvier 2023**.

Joyeuses fêtes et revenez nous voir en 2023 !

M. Gilles Bourdeau 418-903-4970
M^{me} Chantal Dumont 418-561-3434
M^{me} Monique Defoy 418-881-3121
M^{me} Danielle Rochon 418-433-0823

M^{me} Colette Lamontagne 418-881-3527
M^{me} Lise Lamontagne 418-433-0872
M^{me} Lucie Lamontagne 418-809-0289

Chevaliers de Colomb

Bonjour à tous,

Le mois de décembre annonce le temps des Fêtes. En cette période, nous devons penser aux personnes et aux familles dans le besoin de notre municipalité.

Voici les activités prévues en décembre pour le conseil des Chevaliers de Colomb de St-Apollinaire 9882:

- **11 décembre** : Guignolée dans les rues de la municipalité, à partir de 9 h
Responsable: Jean-Guy Martineau
La guignolée est notre plus grande source de revenus pour faire nos dons!
- **17 décembre** : Noël des enfants (Centre Multifonctionnel) à partir de 13 h
Responsable: Jonathan Bernard
- **18 décembre** : Noël des aînés (visite à la résidence + souper) à partir de 13 h suivit d'un repas
Responsable: Denis Auclair

Pour toutes demandes d'information en lien avec ces activités : 418-254-9355

Je tiens à remercier à l'avance toutes les personnes qui ont collaboré à l'organisation de nos activités.

SI VOUS AVEZ QUELQUES HEURES DE VOTRE TEMPS À OFFRIR POUR ÉBLOUIR LES REGARDS DES NOS AÎNÉS ET NOS ENFANTS, NOUS AVONS BESOIN DE BÉNÉVOLES POUR CES ACTIVITÉS.

Le conseil de St- Apollinaire 9882, ma conjointe et moi-même vous souhaitons un Joyeux temps de Fêtes ainsi qu'une Bonne Année 2023.

Santé et bonheur pour la prochaine année.

Steeves Beaudry
Grand Chevalier 9882

Club des lions



Le club Lions de St-Apollinaire est fier de chapeauter encore cette année **Opération Nez rouge de Lotbinière**.

Nous serons en action pour vous ramener chez-vous sécuritairement aux dates suivantes :

- 25 et 26 novembre
- 2, 3, 9, 10, 16 et 17 décembre

Vous désirez faire un don ou vous impliquer?

- Aimez notre page Facebook (Opération Nez rouge Lotbinière) et partagez.
- Allez à operationnezrouge.com pour vous inscrire.

Depuis 1984, Opération Nez rouge a remis plus de 20 millions de dollars à des organismes dédiés à la jeunesse et au sport amateur.

Nous remercions tous les commerces et industries qui donnent généreusement et tous les bénévoles qui, années après années, font le succès de cette activité de raccompagnement.

En mon nom et en celui du Club Lions de St-Apollinaire, nous vous souhaitons en joyeux temps des fêtes.
Soyez prudents sur les routes et souvenez-vous que vous êtes importants pour votre famille et vos amis!

Nicole Rousseau
Club Lions St-Apollinaire.



Procès-verbal

Séance ordinaire 7 novembre 2022

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 939- 2022

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en avril 2008;

ATTENDU QUE la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec permet, sans autorisation, l'exploitation d'un gîte touristique comme utilisation secondaire à une résidence en zone agricole;

ATTENDU QUE La Loi sur l'hébergement touristique et son règlement d'application, le Règlement sur l'hébergement touristique, sont entrés en vigueur, le 1^{er} septembre 2022;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 2 novembre 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un second projet de règlement portant le no 939-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE CINQ DEMANDES

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les demandes suivantes :

- Demande numéro 2022-566 pour la propriété située au 735, rang Marigot afin de remplacer le recouvrement de la toiture de la résidence par une tôle à baguette ;
- Demande numéro 2022-571 pour la propriété située au 143, rue Principale afin de remplacer les portes avant et arrière ainsi que les fenêtres du sous-sol ;
- Permis 2021-716 pour la propriété située au 74, rue Principale afin de poursuivre les travaux débutés selon les recommandations incluses dans l'avis de l'architecte-conseil déposé le 29 octobre 2022 ;
- Certificat d'autorisation 2022-585 pour la propriété située au 140-148, rue Principale afin d'abattre un arbre dangereux en cour avant ;
- Permis 2022-604 pour la propriété située au 200, rang Bois-Joly afin de remplacer le recouvrement de la toiture de la résidence en acier émaillé prépeint ;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de ces demandes comme demandée à l'exception de la demande 2022-571, pour laquelle il recommande l'installation de portes et de fenêtres en bois avec des caractéristiques patrimoniales ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que les demandes 2022-566, 2022-604 et le permis 2021-716 soit autorisés comme présentés.

Que la demande 2022-571 soit autorisée comme demandé à l'exception de la porte avant qui devra être en bois.

Que la demande de certificat d'autorisation numéro 2022-585 soit autorisée en précisant que le propriétaire devra replanter un nouvel arbre en cour avant dans un délai maximal de 12 mois calculés à partir de la date de délivrance du certificat d'autorisation.

La définition du mot « arbre » est précisée au Règlement de zonage numéro 590-2007.

Adopté à l'unanimité

PIIA AFFICHAGE - 88 à 94, RUE LAMONTAGNE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande pour la propriété située au 88 à 94, rue Lamontagne ;

ATTENDU QUE le demandeur désire faire l'installation d'une enseigne d'identification d'un grand immeuble d'habitation sur la propriété ;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Désaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU par le conseil

municipal

Que la demande pour l'installation d'une enseigne d'identification d'un grand immeuble d'habitation soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – 495, RUE LAURIER

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la demande de permis numéro 2022-572 pour la propriété située au 495, rue Laurier ;

ATTENDU QUE la demande de permis est pour la mise en place d'une nouvelle installation de distribution de carburant diesel sur la propriété ;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que la demande de permis numéro 2022-572 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

PIIA CONTENEURS & REMORQUES - ACCEPTATION DE DEUX DEMANDES

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les demandes suivantes :

- Demande 2022-565 pour la propriété située au 288, route 273 afin d'installer un conteneur maritime dans la cour arrière de la propriété ;
- Demande 2022-564 pour la propriété portant les

numéros de lot 3 383 174 et 5 143 884 située sur le rang du Bois-de-l'Ail afin d'installer un conteneur maritime sur la propriété visible de la route ;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de ces demandes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Désaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que la demande 2022-565 soit autorisée comme présentée, conditionnellement à ce que la couleur du conteneur soit beige comme l'écurie de la propriété.

Que la demande 2022-564 soit autorisée comme présentée.

Adopté à l'unanimité

DÉROGATION MINEURE – 83, RUE DU HIBOU

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2022-580 pour la propriété située au 83, rue du Hibou ;

ATTENDU QUE la demande de permis est pour l'agrandissement d'une superficie de 50 mètres carrés du garage détaché existant de 85 mètres carrés pour une superficie totale de 135 mètres carrés ;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2022-048 afin d'autoriser un garage détaché d'une superficie de 135 mètres carrés alors que la norme maximale du Règlement de zonage numéro 590-2007 pour la superficie d'un garage détaché est de 85 mètres carrés ;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 20 octobre 2022 ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été analysée selon la grille des critères d'évaluation ;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de cette demande ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que la demande de dérogation mineure numéro 2022-048 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a conclu une entente avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté les programmes d'aide financière à la restauration patrimoniale numéro 910-2021 et 911-2021;

ATTENDU QUE 3 projets ont été déposés pour l'appel à projets se terminant le 14 octobre 2022;

ATTENDU QU'un comité de sélection a recommandé 3 projets à subventionner, dont certains sous certaines conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Désaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter les demandes d'aide financière suivantes et d'autoriser la directrice générale à verser les montants aux demandeurs,

conditionnellement au respect des décisions du comité de sélection et de tous les critères des programmes d'aide financière numéro 910-2021 et 911-2021.

| Adresse | Travaux | Valeur patrimoniale | Décision | Montant Accordé (selon estimation) |
|------------------------|----------|---------------------|----------|------------------------------------|
| 67, rue de l'Église | Fenêtres | Supérieure | Accepté | 12 064,22\$ |
| 801, rang de Plérinche | Portes | Supérieure | Accepté | 9 267,34\$ |
| 40, rue de l'Église | Toiture | Faible | Accepté | 7 069,93\$ |

Adopté à l'unanimité

EMBAUCHE D'HOMMES D'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

ATTENDU QU'une offre d'emploi pour l'embauche d'hommes d'entretien des infrastructures sportives été annoncée par le biais des réseaux sociaux;

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager comme employés d'ouvrier d'entretien des infrastructures sportives, messieurs Sylvain Gagné et Marc Noël.

L'horaire est variable, soir et fin de semaine, selon les besoins.

Permettre au directeur des loisirs et des sports de signer leurs contrats de travail.

Adopté à l'unanimité

EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU QU'une offre d'emploi pour l'embauche d'un employé au centre Multifonctionnel a été annoncée par le biais des réseaux sociaux;

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager comme employés au centre Multifonctionnel, messieurs Frédéric Marion et Steve Tanguay

L'horaire est variable, soirs et fins de semaine, selon les besoins.

Le salaire est rétroactif à leur première journée de travail.

Adopté à l'unanimité

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 4 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Lotbinière en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4

ET RÉSOLU à l'unanimité

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Lotbinière.

Adopté à l'unanimité

DONNÉES SUR LES PRÉLEVEMENTS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes;

CONSIDÉRANT QUE l'eau est une ressource vulnérable et épaisse, selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés;

CONSIDÉRANT QUE la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau;

CONSIDÉRANT QUE sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements;

CONSIDÉRANT la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1er juin 2022 reconnaissant qu'«une modification législative doit être considérée» et qu'il est demandé «au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public»;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Désaulniers, conseiller no 5

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE DEMANDER à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

DE DEMANDER à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet;

DE DEMANDER aux MRC et aux municipalités du Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements.

Adopté à l'unanimité

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 944-2022

Jason Bergeron, conseiller no 3, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 944-2022 sur la gestion des matières résiduelles
- dépose le projet du règlement numéro 944-2022 intitulé « Règlement sur la gestion des matières résiduelles ».

Adopté à l'unanimité

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 949-2022

Alexandre D'Amour, conseiller no 6, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 949-2022
- dépose le projet du règlement numéro 949-2022 intitulé « règlement modifiant le règlement numéro 814-2017 et ses amendements afin de mettre à jour la liste des lieux de circulation des véhicules tout-terrain ».

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 620 000 \$ (RÈGLEMENTS 902-2021 ET 912-2021)

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite émettre une

série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 620 000 \$ qui sera réalisé le 18 novembre 2022, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 902-2021 | 708 787 \$ |
| 902-2021 | 665 413 \$ |
| 912-2021 | 1 245 800 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 902-2021 et 912-2021, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 18 novembre 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 mai et le 18 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
 6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises»;
 7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU CENTRE DE
LOTBINIÈRE
140, RUE PRINCIPALE
ST-APOLLINAIRE, QC
G0S 2E0

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et la trésorière. La Municipalité de Saint-Apollinaire, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 902-2021 et 912-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 novembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 902-2021 et 912-2021, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 novembre 2022, au montant de 2 620 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

| | | |
|--|-----------|------|
| 1 - VALEURS MOBILIERES BANQUE LAURENTIENNE INC. | | |
| 82 000 \$ | 4,90000 % | 2023 |
| 85 000 \$ | 4,90000 % | 2024 |
| 89 000 \$ | 4,90000 % | 2025 |
| 94 000 \$ | 4,90000 % | 2026 |
| 2 270 000 \$ | 4,90000 % | 2027 |
| Prix : 98,14761 | | |
| Coût réel : 5,35531 % | | |
| 2 - VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC. | | |
| 82 000 \$ | 5,10000 % | 2023 |
| 85 000 \$ | 5,05000 % | 2024 |
| 89 000 \$ | 4,95000 % | 2025 |
| 94 000 \$ | 4,95000 % | 2026 |
| 2 270 000 \$ | 5,00000 % | 2027 |
| Prix : 98,51000 | | |
| Coût réel : 5,36510 % | | |
| 3 - FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC. | | |
| 82 000 \$ | 4,90000 % | 2023 |
| 85 000 \$ | 4,90000 % | 2024 |
| 89 000 \$ | 4,90000 % | 2025 |
| 94 000 \$ | 4,90000 % | 2026 |
| 2 270 000 \$ | 4,95000 % | 2027 |
| Prix : 98,07000 | | |
| Coût réel : 5,42134 % | | |

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel
Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 620 000 \$ de la Municipalité de Saint-Apollinaire soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises»;

Que le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adopté à l'unanimité

FINANCEMENT TEMPORAIRE – TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES PUITS 13 ET 14-2021

ATTENDU QUE les travaux, en vertu du Règlement d'emprunt no 946-2022, débuteront en novembre 2022;

ATTENDU QUE le financement global autorisé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire est de 1 699 060 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'un financement temporaire dans l'attente du financement permanent:

ATTENDU QUE l'article 1093 du Code municipal du Québec autorise ce type de financement jusqu'à concurrence du montant total ou partiel de dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à obtenir le financement proposé auprès du Centre financier aux entreprises Lévis – Lotbinière – Bellechasse, selon la progression des déboursés à effectuer.

D'autoriser le maire, Jonathan Moreau et la directrice générale, Martine Couture, à signer tous les documents relatifs à ce financement temporaire.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 947-2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 947-2022, intitulé « Règlement d'emprunt pour le prolongement des services sur la rue Industrielle ».

Adopté à l'unanimité

VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE AU DÉFICIT (10%) À L'OMH DU SUD DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 pour l'Office municipal d'habitation du sud de Lotbinière ont été déposés au bureau municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1

ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité accepte les états financiers de L'OMH du sud de Lotbinière et contribue au déficit par un pourcentage de 10 % de la somme de 941 \$ pour le HLM et 10 % de la somme de 70 609 \$ pour la Société d'habitation du Québec, de la façon suivante :

- Pour les logements subventionnés dans le cadre du programme de Supplément au Loyer de la Société d'Habitation du Québec (Corporation des aînés), le montant à payer par la Municipalité est de 7 061 \$.
- Pour les logements subventionnés dans le cadre du programme régulier HLM-public, le montant à payer par la Municipalité est de 94 \$.

Adopté à l'unanimité

CAMPAGNE DE FINANCEMENT FONDATION CEC DE LOTBINIÈRE ET CÉGEP DE THETFORD

ATTENDU QUE la Fondation du Centre d'études collégiales de Lotbinière et du Cégep de Thetford a lancé sa campagne de financement 2022-2025 pour la région de Lotbinière le 12 octobre dernier;

ATTENDU QUE la Fondation a comme mission de venir appuyer les initiatives visant à bonifier la formation ou encore l'expérience des étudiants fréquentant le Centre d'études collégiales de Lotbinière et le Cégep de Thetford;

ATTENDU QUE la Fondation redonne plus de 125 000 \$ par année en bourses d'études, projets pédagogiques, développements sport-études et bien d'autres;

ATTENDU QUE la Fondation souhaite continuer d'innover, d'attirer et de retenir la jeunesse d'ici qui jouera un rôle actif dans la croissance

de la région et pour y arriver, elle demande l'appui du milieu comme elle l'a fait lors de la campagne de 2015;

ATTENDU QUE la Fondation demande un appui équivalent à 0.30 \$ par habitant pour les 3 prochaines années;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'appuyer la Fondation du Centre d'études collégiales et du Cégep de Thetford à la hauteur de 0.30 \$ par habitant pour les années 2023, 2024 et 2025.

Adopté à l'unanimité

ACCEPTATION PROVISOIRE D'UNE PARTIE DE LA RUE DES TURQUOISES

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été signé entre la Municipalité et la compagnie 9470-7700 QUÉBEC inc. pour le prolongement d'une partie de la rue des Turquoises, soit une partie du lot 6 409 753 entre l'intersection avec la route 273 et le cours d'eau;

ATTENDU QUE le 31 octobre 2022, la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire signé par un représentant de la firme Arpo Groupe-conseil pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie;

ATTENDU QUE le certificat de réception provisoire inclut la liste des ouvrages nécessitant des corrections ou inachevés en référence au projet numéro 22050-1,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le prolongement d'une partie de la rue des Turquoises, soit une partie du lot 6 409 753 entre l'intersection de la route 273 et le cours d'eau;

La section de la rue qui sera cédée à la Municipalité par la compagnie 9470-7700 QUÉBEC inc. sera considérée comme publique, mais le promoteur ne sera pas dégagé de ses engagements et de sa responsabilité quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À OPÉRATION NEZ ROUGE

ATTENDU QUE le club Lions de Saint-Apollinaire sollicite la participation de la Municipalité pour la campagne de financement 2022 d'Opération Nez rouge Lotbinière;

ATTENDU QUE cette activité offre des services de raccompagnement afin de permettre aux gens de notre municipalité de retourner à la maison de façon sécuritaire;

ATTENDU QUE lors de la dernière campagne, une somme de plus de 6600 \$ a été remise à divers organismes de Lotbinière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder un montant de 250 \$ à l'organisme Opération Nez rouge Lotbinière.

Adopté à l'unanimité

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR 1 AN

ATTENDU QUE le mandat du maire suppléant est terminé et qu'un nouveau maire suppléant doit être nommé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer Prescilla Bégin, conseillère no 4, comme mairesse suppléante, pour une période de 1 an, à compter de ce jour.

Que Mme Bégin soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte notarié ou document requis, incluant les transactions bancaires, en remplacement de M. Jonathan Moreau, lorsque celui-ci est absent et que telle signature est requise durant cette période.

Que la mairesse suppléante, Prescilla Bégin, conseillère no 4, soit nommée pour siéger à la table de la MRC en l'absence du maire et qu'elle agira comme substitut.

Adopté à l'unanimité

RÉCEPTION DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLU(E)S

ATTENDU QUE les membres du conseil doivent déposer chaque année le formulaire de leur déclaration des intérêts pécuniaires afin de pouvoir siéger en toute légalité lors des séances du conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De recevoir les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des élu(e)s municipaux.

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 7 novembre 2022 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 7 novembre 2022 à 20 h 09.

Adopté à l'unanimité

Jonathan Moreau,
Maire

Martine Couture
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Jonathan Moreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 5 DÉCEMBRE 2022

Municipalité de St-Apollinaire

(11, rue Industrielle)

Tél. : 418 881-3996

Téléc. : 418 881-4152

| Postes | Fonctions |
|--------|--|
| 221 | Isabelle Huot, réceptionniste/agente de bureau |
| 224 | Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et environnement |
| 225 | Julie Paré, secrétaire administrative – taxation |
| 227 | Jonathan Moreau, maire |
| 229 | Cathy Bergeron, directrice générale adjointe |
| 232 | Martine Couture, directrice générale |
| 233 | Manon Côté, secrétaire |
| 235 | Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment |
| 240 | Josée Martineau – secrétaire administrative – comptabilité |
| 241 | Stéphanie Gaudreau, directrice des communications |

Heures d'ouverture : lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Horaire des fêtes : fermé du 22 décembre au 2 janvier inclusivement



Tél. : 418 881-7227

Heures d'ouverture :

- Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8 h 30 à 16 h 30
- Jeudi : de 8 h 30 à 20 h

www.saaq.gouv.qc.ca



Travaux publics

Tél. : 418 881-3996, poste 223

Urgences : 418 808-9406 (en tout temps)



Tél. : 418 881-3996

| Postes | Fonctions |
|--------|---|
| 231 | Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs |
| 239 | Jean-Michel Blouin, adjoint aux loisirs |
| 237 | Location de salles et inscription pour cours |



Matières résiduelles (ordures, recyclage, compost)

Tél. : 418 881-3996, poste 222

regie@st-apollinaire.com

L'horaire des collectes est disponible sur le site web de la Municipalité, dans la section *Services*, sous l'onglet *Matières résiduelles*.

Bibliothèque Au jardin des livres

Tél. : 418 881-3996, poste 250

Heures d'ouverture

| | |
|----------|-------------------|
| Dimanche | 9 h à 12 h |
| Lundi | Fermée |
| Mardi | 13 h 30 à 20 h 30 |
| Mercredi | 9 h à 11 h |
| Jeudi | 15 h 30 à 20 h 30 |
| Vendredi | Fermée |
| Samedi | 9 h à 12 h |

Service incendie

Pour permis de brûlage ou informations (non-urgentes)

Tél. : 418 881-3996, poste 238

Cellulaire : 418 808-9410

Directeur du Service : Martin Miller



infirmia

+

MES SOINS DE FAMILLE

Soins infirmiers Maxime Therriault

3-324 Rue Laurier,
Saint-Apollinaire, GOS 2EO
Tél: 418-204-2630

HORAIRE
LUNDI AU JEUDI - 7h à 17h
VENDREDI - 7h à 12h

Vendredi PM et fin de semaine sur demande.

infirmia.com

Services

- + Prélèvements
- + Vaccination préscolaire,adolescents, adultes
- + Dépistage des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS)
- + Santé voyage (vaccins, médication...)
- + Santé de la femme (contraception, gynécologie, infection urinaire ...)
- + Cryothérapie
- + Lavage d'oreilles
- + Plus encore ...

Nos commerces locaux, c'est important!

Votre entreprise est située à Saint-Apollinaire et vous souhaitez vous faire connaître?

La Municipalité vous offre cette pleine page de publicité **gratuitement**.

Attention, cette offre est valide une seule et unique fois!

Pour réserver votre place, écrivez-nous à communications@st-apollinaire.com.

Premier arrivé, premier servi!

